

18 janvier 2012, 14:55
À vérifier au moment de la remise

**Cérémonie de bienvenue
pour le Cap-Vert
Discours de son Excellence Monsieur Markus Börlin
Vice-président de l'Assemblée des États parties**

Monsieur le Président,

Monsieur le Procureur,

Madame le Greffier,

Excellences,

Madame l'Ambassadeur Maria de Jesus Veiga Miranda Mascarenhas,

Le 10 octobre 2011, en déposant son instrument de ratification au Statut de Rome, le Gouvernement de la République du Cap-Vert a démontré un engagement résolu envers la justice internationale pénale et la protection des droits de l'Homme, ainsi que son soutien sans faille à un système efficace de justice internationale pénale sur le chemin de la sécurité et de la paix internationales.

Le Statut de Rome est entré en vigueur pour le Cap-Vert le 1^{er} janvier 2012, portant ainsi le nombre total des États parties à 119. Par cette démarche, le Cap-Vert est le 33^{ème} État d'Afrique et le premier pays lusophone de ce continent, ainsi que le douzième membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à rejoindre les Etats parties.

La ratification du Statut de Rome par le Cap-Vert témoigne du nombre toujours plus grand de pays engagés envers le système fondé par ce Statut, et rappelle aussi avec force à la communauté internationale qu'elle doit accentuer encore les efforts consentis afin de s'assurer que les crimes les plus odieux font l'objet d'enquêtes et que justice soit rendue. Cette ratification réaffirme aussi le

rôle central tenu par la région africaine dans le soutien apporté à la Cour, souligné également par l'élection par consensus du nouveau Procureur de la Cour pénale internationale, Madame Fatou Bensouda, lors de la dixième session de l'Assemblée des États parties.

Nous espérons que l'adhésion du Cap-Vert au Statut de Rome sera un exemple pour d'autres pays africains afin qu'ils prennent des mesures concrètes décisives dans le combat contre l'impunité en devenant à leur tour parties au Statut de Rome, ce qui signifierait à la communauté internationale qu'il n'est plus acceptable que les crimes les plus graves restent impunis. La Cour, qui doit faire face à de nombreux défis en ce début d'année 2012, aura besoin du soutien constant de ses États parties pour accomplir sa tâche de manière efficace.

C'est donc un véritable honneur pour moi, au nom de l'Assemblée des États parties, de féliciter encore une fois le Cap-Vert et de l'accueillir chaleureusement au sein de cette famille qui s'agrandit, à savoir la Cour pénale internationale.

La Haye, le 19 janvier 2012